

Pass'Transmission

Donner de nouvelles perspectives à votre ferme et préparer votre avenir

Pourquoi demander un Pass'Transmission pour ma ferme ?

Beaucoup de fermes disparues

Le paysage agricole breton a fortement évolué ces dernières années. On compte 100 000 fermes disparues sur le territoire en 20 ans avec pour conséquences directes que les paysans sont de moins en moins nombreux et que les fermes sont de plus en plus grandes dans nos campagnes.

Des jeunes qui ont du mal à s'installer

Aujourd'hui, la Bretagne est la région française qui installe le plus de jeunes agriculteurs aidés. Mais tous ceux qui le souhaitent n'aboutissent pas dans leur projet d'installation. Nombreux sont les porteurs de projet Hors Cadre Familial et d'origine non agricole qui ne trouvent pas de foncier. En effet, trop de fermes sont cédées à l'agrandissement car elles sont jugées non viables pour une installation alors qu'elles pourraient potentiellement intéresser des porteurs de projet.

Envisager un autre mode de production sur ma ferme

Les répertoires Installation comptent une forte proportion de projet diversifiés, économes en foncier et compatibles avec de petites structures. Or, il n'existe actuellement que trop peu de fermes à reprendre correspondantes.

Le Pass'Transmission est destiné à faire le bilan des potentialités d'une ferme à accueillir un projet d'installation en envisageant de développer des activités autres que celles existantes. Demander le Pass'Transmission, c'est augmenter les chances de réussir à transmettre sa ferme en élargissant l'éventail de projet d'installation compatibles.

Qu'est-ce que le Pass'Transmission ?

Le Pass'Transmission est un diagnostic de votre ferme qui analyse les potentialités de votre ferme à installer un jeune agriculteur après votre cessation d'activité. Il est proposé par la FD CIVAM 35.

Les étapes pour transmettre

- Faire le Pass'Transmission
- Suivre les formations collectives avec d'autres cédants
- Se faire accompagner personnellement par un animateur pour monter son projet
- S'inscrire dans les répertoires installation
- Rencontrer des proteurs de projet
- Travailler avec le reprenneur pour s'accorder sur le projet
- Effectuer les démarches nécessaires pour céder la ferme

Quand commencer ?

Le plus tôt est le mieux car la transmission est une étape cruciale de la vie de la ferme. Plus la réflexion sur le projet est longue, meilleures seront les conditions pour transmettre. Il est conseillé d'entamer les démarches 5 ans avant la retraite.

Pass'Transmission

Comment ça marche ?

Le Pass'Transmission fait le bilan des potentialités de votre ferme à accueillir un projet d'installation et vous aide à faire le bilan sur votre projet de retraite.

→ Le diagnostic

Il est réalisé sur la ferme au cours d'un entretien d'environ deux heures. L'animateur recueille avec le cédant les données nécessaires à l'analyse, puis ils effectuent ensemble le tour de la ferme pour visualiser l'outil de production et l'environnement de la ferme.

Les données sont analysées et le résultat est présenté dans un dossier personnalisé mettant en évidence les potentialités de la ferme et précisant les projets envisageables sur la ferme.

L'animateur fait un rendu au cédant grâce à un deuxième entretien au cours duquel les résultats sont détaillés, expliqués et discutés.

A l'issue de ce diagnostic, le cédant se voit proposer une démarche d'accompagnement personnalisé en fonction de l'état d'avancement de son projet.

→ Les résultats

Un dossier personnel sous forme de fiches récapitulatives de potentialités de ma ferme.

Poursuivre l'activité

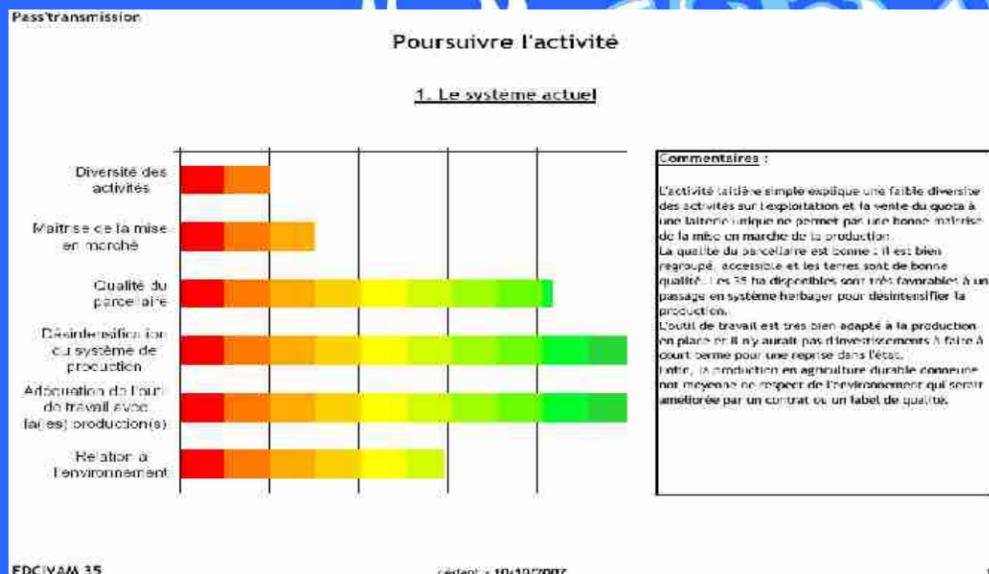
- 1- Mon système actuel
- 2- Ma qualité de vie
- 3- La santé financière de mon exploitation

Etat d'avancement de mon projet retraite

- 1- Mon état d'esprit
- 2- Les démarches effectuées
- 3- Le logement
- 4- La facilité d'installation sur la ferme

Changer de production et/ou diversifier l'activité

- 1- Adaptabilité de l'outil à une autre production
- 2- Les potentialités foncières
- 3- Le potentiel de production sur le territoire
- 4- Transformer la production
- 5- Faire de la vente directe
- 6- Accueillir à la ferme
- 7- Les atouts du territoire



FD CIVAM 35

17 rue du Bas Village – ZI Sud-Est
CS 37725 – 35 577 CESSON SEVIGNE Cedex
Tél : 02 99 77 39 28 Fax : 02 23 30 15 75
E-mail : claire.leaute@civam-bretagne.org